

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

### ABONNEMENT

|  |          |
|--|----------|
| 1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)        |          |
| tarifs toutes taxes comprises :                    |          |
| Monaco, France métropolitaine                      |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 67,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 110,00 € |
| Etranger   |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 80,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 131,00 € |
| Etranger par avion                                 |          |
| sans la propriété industrielle .....               | 98,00 €  |
| avec la propriété industrielle .....               | 160,00 € |
| Annexe de la "Propriété industrielle", seule ..... | 51,00 €  |

### INSERTIONS LEGALES

|  |        |
|--|--------|
| la ligne hors taxes :  |        |
| Greffé Général - Parquet Général, Associations<br>(constitutions, modifications, dissolutions) ..... | 7,50 € |
| Gérançes libres, locations gérançes .....  | 8,00 € |
| Commerces (cessions, etc...) .....   | 8,40 € |
| Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,<br>avis financiers, etc...) .....                     | 8,70 € |

### SOMMAIRE

#### DÉCISION ARCHIÉPISCOPALE

Décision portant réintégration d'un prêtre à Monaco (p. 3505).

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.072 du 3 février 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux (p. 3505).

Ordonnance Souveraine n° 2.158 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Chef de Bureau au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (p. 3505).

Ordonnance Souveraine n° 2.159 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Administrateur Principal à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 3506).

Ordonnance Souveraine n° 2.160 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié à la Trésorerie Générale des Finances (p. 3506).

Ordonnance Souveraine n° 2.161 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 3507).

Ordonnance Souveraine n° 2.162 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié au Service des Titres de Circulation (p. 3507).

Ordonnance Souveraine n° 2.163 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière au Service des Titres de Circulation (p. 3508).

Ordonnance Souveraine n° 2.166 du 27 avril 2009 portant nomination du Directeur-Adjoint de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (p. 3508).

*Ordonnance Souveraine n° 2.167 du 27 avril 2009 portant nomination d'un Conseiller Technique chargé de l'Education à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (p. 3509).*

*Ordonnance Souveraine n° 2.168 du 27 avril 2009 portant nomination d'un Chargé de Mission pour les Sports à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (p. 3509).*

---

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

---

*Arrêté Ministériel n° 2009-201 du 22 avril 2009 déclarant insaisissables des biens culturels étrangers présentés dans le cadre d'une exposition intitulée «Étonne-moi !» - Serge Diaghilev et les Ballets Russes (p. 3510).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-202 du 24 avril 2009 approuvant le transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'assurance de «LA MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES» à la société «MATMUT ASSURANCES» (p. 3519).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-203 du 24 avril 2009 approuvant le transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'assurance de «LA MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES» à la société «MATMUT ENTREPRISES» (p. 3519).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-204 du 24 avril 2009 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Challenger Management Services S.A.M.», au capital de 150.000 € (p. 3520).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-205 du 24 avril 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MARFIN MANAGEMENT S.A.M.», au capital de 250.000 € (p. 3520).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-206 du 24 avril 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MONACO MARITIME», au capital de 150.000 € (p. 3521).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-207 du 24 avril 2009 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 3521).*

*Arrêté Ministériel n° 2009-208 du 24 avril 2009 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 3521).*

*Arrêtés Ministériels n° 2008-209 et 2009-210 du 24 avril 2009 autorisant deux ostéopathes à exercer à titre libéral dans un établissement de soins privé (p. 3522).*

---

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2009-66 d'un Commis à la Direction des Services Fiscaux (p. 3523).*

*Avis de recrutement n° 2009-67 d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain (p. 3523).*

*Avis de recrutement n° 2009-68 d'un Aide-Ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain (p. 3523).*

*Avis de recrutement n° 2009-69 d'un Egoutier au Service de l'Aménagement Urbain (p. 3523).*

*Avis de recrutement n° 2009-70 d'un Chef de bureau Responsable du Cadastre à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (p. 3524).*

---

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

*Mise à la location d'un local à usage commercial dans l'immeuble «Les Iris», 24, allée Lazare Sauvaigo (p. 3524).*

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 3524).*

---

#### INFORMATIONS (p. 3525).

---

#### INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 3526 à 3537)

---

#### Annexe au Journal de Monaco

---

*Publication n° 210 du Service de la Propriété Industrielle - (p. 1 à 120).*

---

## DÉCISION ARCHIÉPISCOPALE

---

*Décision portant réintégration d'un prêtre à Monaco.*

Nous, Archevêque de Monaco,

Vu le canon 271 § 2 du Code de Droit Canonique ;

Vu l'ordonnance du 26 septembre 1887 rendant exécutoire la Bulle Pontificale «Quemadmodum Sollicitus Pastor» du 15 mars 1887 portant convention entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco pour l'érection et l'organisation du diocèse ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.167 du 30 juillet 1981 rendant exécutoire à Monaco la Convention du 25 juillet 1981 signée entre le Saint-Siège et la Principauté de Monaco ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.431 du 11 mai 1982 portant statut des Ecclésiastiques ;

### Décidons :

M. l'abbé Claude-André DAVID-FENOT, prêtre incardiné à Monaco, au terme de son détachement auprès du diocèse aux Armées françaises est réintégré dans le diocèse de Monaco sur un poste de vicaire paroissial.

Cette décision a pris effet le 15 mars 2009.

L'Archevêque  
B. BARSÌ.

---

## ORDONNANCES SOUVERAINES

---

*Ordonnance Souveraine n° 2.072 du 3 février 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 décembre 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Alexandra TUBINO est nommée dans l'emploi de Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Fiscaux et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois février deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

---

*Ordonnance Souveraine n° 2.158 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Chef de Bureau au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.692 du 19 février 2003 portant nomination et titularisation d'un Contrôleur au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Eric BERGESI, Contrôleur au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, est nommé au grade de Chef de Bureau, au sein du même Service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.159 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Administrateur Principal à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.325 du 17 septembre 2007 portant nomination d'un Administrateur à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Chloé MARTY, Administrateur à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, est nommée au grade d'Administrateur Principal, au sein de la même Direction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.160 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié à la Trésorerie Générale des Finances.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.586 du 20 mars 2008 portant nomination d'un Attaché à la Trésorerie Générale des Finances ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marc AGLIARDI, Attaché à la Trésorerie Générale des Finances, est nommé au grade d'Attaché Principal Hautement Qualifié, au sein de la même entité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.161 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 122 du 19 juillet 2005 portant nomination d'un Attaché à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Karine BOVINI, épouse DUBIEZ, Attaché à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, est nommée au grade d'Attaché Principal Hautement Qualifié, au sein de la même Direction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.162 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Attaché Principal Hautement Qualifié au Service des Titres de Circulation.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.908 du 2 octobre 2008 portant nomination et titularisation d'un Comptable au Service des Titres de Circulation ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Mayra ANTONIO ACOLTZI, épouse FABRE, Comptable au Service des Titres de Circulation, est nommée au grade d'Attaché Principal Hautement Qualifié, au sein du même Service, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.163 du 14 avril 2009 portant nomination d'un Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière au Service des Titres de Circulation.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.596 du 21 mars 2008 portant nomination et titularisation d'un Inspecteur-Adjoint des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière au Service des Titres de Circulation ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Patrick RINALDI, Inspecteur-Adjoint des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière au Service des Titres de Circulation, est nommé au grade d'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, au sein du même Service, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.166 du 27 avril 2009 portant nomination du Directeur-Adjoint de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.872 du 20 avril 1993 portant nomination d'un Adjoint au Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 18 février 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Hélène REPAIRE, Adjoint au Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est nommée en qualité de Directeur-Adjoint de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.167 du 27 avril 2009 portant nomination d'un Conseiller Technique chargé de l'Education à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.833 du 18 septembre 2008 portant nomination d'un Chargé de Mission à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 18 février 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Valérie BALDUCCHI, épouse CORPORANDY, Chargé de Mission à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est nommée en qualité de Conseiller Technique chargé de l'Education au sein de cette même Direction.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.168 du 27 avril 2009 portant nomination d'un Chargé de Mission pour les Sports à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.588 du 29 novembre 2002 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 18 février 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Sylvie BERTRAND, Chef de Division à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est nommée en qualité de Chargé de Mission pour les Sports au sein de cette même Direction.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept avril deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2009-201 du 22 avril 2009 déclarant insaisissables des biens culturels étrangers présentés dans le cadre d'une exposition intitulée «Etonne-moi !» - Serge Diaghilev et les Ballets Russes.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.277 du 22 décembre 2003 relative aux expositions de biens culturels ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 8 avril 2009 ;

### Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

Les biens culturels prêtés par les institutions culturelles suivantes :

- Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, Paris,
- Bibliothèque Nationale de France, Musée de l'Opéra, Paris,
- Musée d'Orsay, Paris,
- Dansmuseet /The Dance Museum, Stockholm,
- State Tretiakov Gallery, Moscow,
- State Bakhrushin Theater Museum, Moscow
- Russian State Library, Moscow
- Museum of the Bolshoi Theater of Russia, Moscow
- St. Petersburg State Museum of Theatre and Music
- Konstantin Foundation, St. Petersburg
- National Pushkin Museum, St. Petersburg
- Los Angeles County Museum of Art
- Fine Arts Museums of San Francisco, California
- Marion Koogler McNay Art Museum, San Antonio. Texas
- Metropolitan Museum of Art, New York
- Wadsworth Atheneum, Hartford, Connecticut (WA)
- Theatre Museum of the Victoria and Albert Museum, London
- Thyssen-Bornemisza Collections, Zurich

au Nouveau Musée National de Monaco, organisateur de l'exposition «Etonne-moi !» Serge Diaghilev et les Ballets Russes, présentée Villa Sauber, du 8 juillet au 27 septembre 2009 et Salle des Arts du Sporting d'hiver du 8 juillet au 30 août 2009, sont insaisissables pendant la période de leur prêt à la Principauté, du 15 juin au 15 octobre 2009.

La liste des œuvres prêtées précisant les organismes prêteurs, figure en annexe.

#### ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

#### ANNEXE

«Etonne-moi!» Serge Diaghilev et les Ballets Russes  
Villa Sauber - 9 Juillet - 27 Septembre, 2009,  
Salle des Arts du Sporting d'Hiver, 9 Juillet 30 Aout 2009

#### Nom des institutions

##### FRANCE

Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, Paris  
Bibliothèque Nationale de France, Musée de l'Opéra, Paris  
Musée d'Orsay, Paris

##### SUEDE

Dansmuseet/The Dance Museum, Stockholm

##### RUSSIE

State Tretiakov Gallery, Moscow  
State Bakhrushin Theater Museum, Moscow  
Russian State Library, Moscow  
Museum of the Bolshoi Theater of Russia, Moscow  
St. Petersburg State Museum of Theatre and Music  
Konstantin Foundation, St. Petersburg  
The National Pushkin Museum, St. Petersburg

##### USA

Los Angeles County Museum of Art  
Fine Arts Museums of San Francisco, California  
Marion Koogler McNay Art Museum, San Antonio. Texas  
Metropolitan Museum of Art, New York  
Wadsworth Atheneum, Hartford, Connecticut (WA)

##### ROYAUME-UNI

Theatre Museum of the Victoria and Albert Museum, London

##### SUISSE

Thyssen-Bornemisza Collections, Zurich

Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, Paris

1. Léon Bakst  
Design for Bacchante from Narcisse, avt 1911  
Crayon, fusain et gouache sur papier  
67,5 x 48  
(AM 2561 D)



## Bibliothèque Nationale de France, Musée d'Opéra, Paris

|   |
|---|
| 1. Georges Braque<br>Costume design for Zéphyr, 1925<br>Pencil, gouache and silver on paper<br>13 x 12.5<br>MO (Mus K 23)                                   |
| 2. Georges Braque<br>Costume design for the Muses, 1925<br>Pencil, gouache and silver on paper<br>33 x 25<br>MO (Mus K 24)                                  |
| 3. Naum Gabo<br>Costume design for Serge Lifar as the Young Man, 1927<br>Pencil on paper<br>28 x 22<br>MO (Mus K 31)  |
| 4. Naum Gabo<br>Costume design, 1927<br>Pencil on paper<br>28 x 22<br>MO (Mus K 30)   |
| 5. Naum Gabo<br>Costume design, 1927<br>Pencil on paper<br>28 x 22<br>MO (Mus K 32)   |
| 6. Naum Gabo<br>Costume design, 1927<br>Pencil on paper<br>28 x 22<br>MO (Mus K 33)   |
| 7. Georgii Yakulov<br>Scheme of movements indicating the characteristics of the movements for the Prologue, 1927<br>Ink on paper<br>21 x 27<br>MO (Mus 132) |
| 8. Georgii Yakulov<br>Scheme of movements indicating the characteristics of the movements for the Prologue, 1927<br>Ink on paper<br>21 x 27<br>MO (Mus 134) |
| 9. Georgii Yakulov<br>Study for movements in Act I, 1927<br>Pencil on paper<br>27 x 21<br>MO (Mus 135)  |
| 10. Pavel Tchelitchev<br>Etude pour Ode, 1928<br>Ink on paper<br>MO (Mus 123)   |
| 11. Pavel Tchelitchev<br>Etude pour Ode, 1928<br>Ink on paper<br>MO (Mus 124)   |

## Musée d'Orsay, Paris

|   |
|---|
| 1. Adolphe de Meyer<br>Nijinsky au visage de profil, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>18,2 x 14,8<br>(PHO 1988 13 13)                  |
| 2. Adolphe de Meyer<br>Nijinsky en faune tenant une grappe de raisins, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>20,1 x 16,1<br>(PHO 1988 13 1) |
| 3. Adolphe de Meyer<br>Danseuse au visage de profil, en pied, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>23,2 x 13<br>(PHO 1988 13 2)            |
| 4. Adolphe de Meyer<br>Nijinsky et une danseuse, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>12,1 x 18,4<br>(PHO 1988 13 4)                       |
| 5. Adolphe de Meyer<br>Danseuse de profil à genou, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>20,3 x 17<br>(PHO 1988 13 6)                       |
| 6. Adolphe de Meyer<br>Danseuse et Nijinsky, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>14,8 x 14<br>(PHO 1988 13 8)                             |
| 7. Adolphe de Meyer<br>Nijinsky et six danseuses, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>14,1 x 21,8<br>(PHO 1988 13 14)                     |
| 8. Adolphe de Meyer<br>Nijinsky, visage de profil, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>22,4 x 13,8<br>(PHO 1988 13 9)                     |
| 9. Adolphe de Meyer<br>Danseuse, visage de profil, levé vers le haut, 1914<br>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br>17,1 x 9,4<br>(PHO 1988 13 20)  |

|   |  |
|---|--|
| <p>10. Adolphe de Meyer<br/>Nijinsky à mi-corps, tenant une grappe de raisins, 1914<br/>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br/>20,9 x 15,8<br/>(PHO 1988 13 21)</p>                             | <p>4. Mikhail Larionov<br/><i>Portrait of Natalia Goncharova</i>, 1915<br/>Gouache, tempera and collage on board<br/>99 x 85<br/>STG (ArchGr-2451)</p>   |
| <p>11. Adolphe de Meyer<br/>Nijinsky et une danseuse, 1914<br/>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br/>14,9 x 13,2<br/>(PHO 1988 13 24)</p>  | <p>5. Mikhail Larionov<br/><i>Self-Portrait</i>, late 1910s or early 1920s<br/>Graphite pencil on paper<br/>42.2 x 26.2<br/>STG (R-4678)</p>   |
| <p>12. Adolphe de Meyer<br/>Danseuse de profil, tête baissée, mains jointes au-dessus de la tête, 1914<br/>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br/>21,4 x 12,2<br/>(PHO 1988 13 25)</p>          | <p>6. Valentin Serov<br/><i>Portrait of the Composer Nikolai Rimsky-Korsakov</i>, 1898<br/>Oil on canvas<br/>94 x 111<br/>STG (1526)</p>   |
| <p>13. Adolphe de Meyer<br/>Nijinsky visage de profil, un fifre dans la bouche, couché jambe droite pliée, 1914<br/>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br/>14,7 x 19,7<br/>(PHO 1988 13 28)</p> | <p>7. Alexandre Benois<br/><i>Tapestry. Set design</i>, 1907<br/>Gouache, graphite pencil, ink on colored paper on board<br/>59.3 x 68<br/>STG (5346)</p>  |
| <p>14. Adolphe de Meyer<br/>Nijinsky couché sur le ventre, visage appuyé contre le sol, 1914<br/>Folio détaché de l'album "Sur le Prélude de l'après-midi d'un faune", épreuve photomécanique<br/>16 x 22,7<br/>(PHO 1988 13 30)</p>                      | <p>8. Alexandre Benois<br/>Costume design for Anna Pavlova as Armide, 1907<br/>Watercolor, whitening, graphite pencil, Indian ink, pen and silver paint on grey paper<br/>STG (R-2828)</p>               |
| <p>Dansmuseet/The Dance Museum, Stockholm</p>   |  |
| <p>1. Léon Bakst<br/><i>Set design</i>, 1912.<br/>Oil on canvas<br/>150 x 211</p>   | <p>9. Valentin Serov<br/><i>Design for the drop curtain</i>, 1910<br/>Gouache on board<br/>68 x 87<br/>STG (R-1159)</p>  |
| <p>State Tretiakov Gallery, Moscow</p>  |  |
| <p>1. Léon Bakst<br/>Costume design for Ida Rubinstein in the Dance of the Seven Veils, 1908<br/>Watercolor, gouache, bronze and silver paint and graphite pencil on paper<br/>47 x 30,2<br/>STG (R-5444)</p>   | <p>10. Aleksandr Golovin<br/><i>Set design for the Kingdom of Kashchei</i>, 1910<br/>Gouache, bronze and black pencil on paper<br/>82.5 x 102<br/>STG (5624)</p>   |
| <p>2. Natalia Goncharova<br/><i>Portrait of Sergei Prokofiev</i>, 1920s<br/>Oil on canvas<br/>61 x 50<br/>STG (Zh-1651)</p>   | <p>11. Mikhail Larionov<br/><i>Vaslav Nijinsky Rehearsing "L'Après-midi d'un faune,"</i> late 1920s - 30s,<br/>Indian ink, pen, whitening and black pencil on paper<br/>32.4 x 40.5<br/>STG (R-5888)</p> |
| <p>3. Alexandre Jacovleff<br/><i>Portrait of Anna Pavlova</i>, 1924<br/>Oil on canvas<br/>190 x 121.5<br/>STG (Zh-1080)</p>   | <p>12. Nicholas Roerich<br/><i>Pagan Temple</i>, mid - 1900s<br/>Tempera on board<br/>82.5 x 104<br/>STG (Zh-1106)</p>   |
|   | <p>13. Natalia Goncharova<br/><i>Costume design for the Sirin Bird</i>,<br/>Gouache, watercolor, bronze and pencil on paper<br/>35 x 26.1<br/>STG (R-4511)</p>   |
|   | <p>14. Mikhail Larionov<br/><i>The Lake. Set design</i>, 1916-19<br/>Tempera, gouache and graphite pencil on paper on board<br/>35 x 48.8<br/>STG (R-4553)</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>15. Mikhail Larionov<br/><i>The Forest. Set design</i>, 1916-17<br/>Watercolor and pencil on paper on board<br/>45.5 x 70<br/>STG (R-3609)</p>  | <p>2. Ludwig Kainer<br/><i>Sheet from the album of fourteen lithographs (copy No. 44), Ballet Russe (Leipzig Wolff, 1913), depicting Vaslav Nijinsky as the Specter and Tamara Karsavina as the Jeune Fille in Le Spectre de la Rose</i><br/>Colored lithograph<br/>49.8 x 36.2<br/>SBTM (315576/9 GSh 871)</p>   |
| <p>16. Mikhail Larionov<br/><i>Costume design for a Wood Goblin</i>, 1916-17<br/>Watercolor, whitening and graphite pencil on paper<br/>66.8 x 46.4<br/>STG (R-4481)</p>   | <p>3. Boris Anisfeld<br/><i>Set design for Scene 6, the Underwater Kingdom</i>, 1911<br/>Gouache, bronze and silver on board<br/>69.5 68.3 (86.5 85 framed)<br/>SBMTM (KP 292517 GDD 1614)</p>  |
| <p>17. Mikhail Larionov<br/><i>Costume design for a Wood Goblin</i>, 1916-17<br/>Watercolor, whitening and graphite pencil on paper<br/>59 x 44.5<br/>STG (R-5692)</p>   | <p>4. Boris Anisfeld<br/><i>Costume design for the Riverlet in Scene 6, the Underwater Kingdom</i>, 1911<br/>46.2 x 20.7<br/>Watercolor, whitening, silver and pencil on paper on board<br/>SBMTM (KP 122846 GKD 2010)</p>  |
| <p>18. Mikhail Larionov<br/><i>Costume design for the Matchmaker</i>, 1915-21<br/>Gouache and pencil on paper on board<br/>54 x 44.5<br/>STG (R-4652)</p>  | <p>5. Nicholas Roerich<br/><i>Costume design for a Young Man in Act I</i>, 1913<br/>Pencil, gouache, bronze and silver, Indian ink and ink on paper on board<br/>24 x 15 (image); 25 x 15.7 (mounted)<br/>SBTM (123209, GKD 1992)</p>   |
| <p>19. Mikhail Larionov<br/><i>Costume design for the Soldier</i>, 1915-21<br/>Gouache and pencil on paper on board<br/>54 x 37.8<br/>STG (R-4709)</p>   | <p>6. Nicholas Roerich<br/><i>Costume design for a Maiden in Act I</i>, 1913<br/>Pencil, gouache, silver and bronze on grey paper on board<br/>24.1 x 15.1<br/>SBTM (123208, GKD 1996)</p>  |
| <p>20. Mikhail Larionov<br/><i>Set design for the hut</i>, 1922<br/>Gouache and pencil on paper on board<br/>26.9 x 36.8<br/>STG (R-4495)</p>  | <p>7. Natalia Goncharova<br/><i>Costume design for Tsar Dodon</i>, 1914<br/>Watercolor, bronze, pencil and collage on paper<br/>36.2 x 25.7<br/>SBTM (KP 6350 GKD 1990)</p>   |
| <p>21. Mikhail Larionov<br/><i>Costume design for the Constable cum Sheep</i>, 1922<br/>Watercolor, gouache and sauce on board<br/>38 x 26.7<br/>STG (R-4681)</p>  | <p>Russian State Library, Moscow</p>  |
| <p>22. Mikhail Larionov<br/><i>Costume design for the Captain cum Cat</i>, 1922<br/>Gouache and sauce on paper on board<br/>38 x 26.8<br/>STG (R-4494)</p>   | <p>1. Valentin Serov<br/><i>Poster advertising the inauguration of the first of the "Saisons Russes" at the Théâtre du Chatelet, Paris, in May-June, 1909.</i><br/>Color lithographic poster in black and white on a blue background.<br/>Initialed in the plate lower right and dated 1909.<br/>257,4 x 199<br/>Russian State Library, Moscow (723-09)</p> |
| <p>23. Natalia Goncharova<br/><i>Composition with Horses and Birds. Curtain design</i>, 1915-16<br/>Gouache and pencil on paper on board,<br/>53 x 73.5<br/>STG (R-6248)</p>   | <p>Museum of the Bolshoi Theater of Russia, Moscow</p>  |
| <p>State Bakhrushin Theater Museum, Moscow</p> <p>1. Aleksandr Golovin<br/><i>Set design for Scene 2 of the Prologue (the Coronation scene)</i>, 1908<br/>Watercolor, pastel, whitening, silver and bronze and white and black chalk<br/>71 x 86 (framed)<br/>SBTM (KP 60439 GDD 1959)</p> | <p>1. Alexandre Benois<br/><i>Design for Petrouchka's Room</i>, 1921<br/>Gouache, watercolor, Indian ink and bronze on paper<br/>48 x 62<br/>MBT (KP 510)</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p>2. Alexandre Benois<br/><i>Design for the Blackamoor's Room</i>, 1921<br/>Gouache, watercolor and pencil on paper<br/>48 x 62<br/>MBT (KP 506)</p>   | <p>7. Leon Bakst<br/><i>Costume for Amoun</i>, 1909?<br/>Silk, brocade, metal, artificial pearls<br/>SPSMTM (GIK 11717/a, b, c MEM 1275/a, b, c)</p>   |
| <p>3. Alexandre Benois<br/><i>Costume design for the Mummer-Devil</i>,<br/>Watercolor, Indian ink and pencil on paper on board<br/>34.2 x 22.2<br/>MBT (KP 705)</p>   | <p>8. Savelii Sorin<br/><i>Portrait of Tamara Karsavina in the Ballet "Les Sylphides"</i>, 1910<br/>Oil on canvas<br/>146 x 129 (image); 155 x 138 x 7 (framed)<br/>SPSMTM (Samoilov Museum) (GIK 2351/1 OZh 362)</p>        |
| <p>4. Alexandre Benois<br/><i>Costume design for the Court Coachman</i>,<br/>Watercolor, Indian ink and pencil on paper<br/>33.5 x 23.8<br/>MBT (KP 706)</p>  | <p>9. Léon Bakst<br/><i>Costume design for Estrella</i>, 1910<br/>Watercolor and pencil on paper<br/>31.8 x 24.9<br/>SPSMTM (GIK 7324/291 OR 8869)</p>   |
| St. Petersburg State Museum of Theatre and Music  |  |
| <p>1. Valentin Serov<br/><i>Portrait of Vaslav Nijinsky</i>, 1910s<br/>Pencil on paper<br/>15.5 x 9.5 (image); 40.5 x 30.5 (mounted)<br/>SPSMTM (GIK 2477/3 OR 6191)</p>  | <p>10. Léon Bakst<br/><i>Costume for Harlequin worn by Michel Fokine</i>, 1910<br/>Silk, stocknet, stencil decoration<br/>SPSMTM (GIK 11718/a, b, c, d; MEM 1278/a,b,c,d)</p>  |
| <p>2. Vasilii Shukhaev<br/><i>Portrait of Igor Stravinsky</i>, 1933<br/>Oil on canvas<br/>78.5 x 61 (image); 84.5 x 68 x 3.5 (framed)<br/>SPSMTM (GIK 15516 OZh 543)</p>  | <p>11. Mikhail Bobyshev<br/><i>Portrait of Michel and Vera Fokine in the Ballet "Le Carnaval"</i>, 1916<br/>Gouache and Indian ink on paper<br/>97 x 64 (image); 98 x 64.3 x 2 (framed)<br/>SPSMTM (GIK 17043; OP 22983)</p> |
| <p>3. Aleksandr Golovin<br/><i>Caftan for Fedor Chaliapin as Tsar Boris in Act I</i>, 1911<br/>Brocade, ribbon with metal thread, artificial pearls, paste jewelry, satin, velvet<br/>Chest circumference : 108 ; shoulder length : 17 ; arm length : 74 ; total length : 124<br/>SPSMTM ((GIK 10246/1 MEM 1103/1 1318/53 NVM 1318/53)<br/>The ensemble includes a long shirt made of silk and beads<br/>Total length : 120 ; Shoulder width : 20 ; Neck : 40</p> | <p>12. Aleksandr Golovin<br/><i>Costume design for the Knight</i>, 1910<br/>Pencil, watercolor, whitening and bronze on paper on board<br/>32.7 x 24.8<br/>SPSMTM (GIK 7324/272 OR 8961)</p>                                 |
| <p>4. Aleksandr Golovin<br/><i>Anonymous : Boots for Fedor Chaliapin in the role of Tsar Boris</i>, 1911, after a design by Aleksandr Golovin<br/>Velvet, jewels and artificial pearls<br/>SPSMTM (GIK 10246/2-3 MEM 1103/2-3)</p>  | <p>13. Aleksandr Golovin<br/><i>Costume designs</i>, 1910<br/>Watercolor, pencil and whitening on paper on board<br/>31.9 x 23.3<br/>SPSMTM (GIK 7324/330 OR 3246)</p>   |
| <p>5. Alexandre Benois<br/><i>Costume design for Rinaldo</i>, 1907<br/>Watercolor, whitening, pencil, silver and Indian ink on paper<br/>37.8 x 26.1 (55.7 x 40.3 mounted)<br/>SPSMTM (GIK 7070/199 OR 9655)</p>  | <p>14. Léon Bakst<br/><i>Costume design for a Béotien</i>, 1911<br/>Watercolor and pencil on paper<br/>40 x 27.5<br/>SPSMTM (GIK 7324/326 OR 8876)</p>   |
| <p>6. Alexandre Benois<br/><i>Costume design for the Slave of Armide</i>, 1907<br/>Watercolor, pencil, bronze, and silver on paper<br/>35.6 x 27.6 (51.5 x 40.3 mounted)<br/>SPSMTM (GIK 12343 OR 18007)<br/>Vaslav Nijinsky danced the part of the Slave in the 1907 production.</p>   | <p>15. Léon Bakst<br/><i>Costume design for Bronislava Nijinska and Vera Fokina as Two Béotiennes</i>, 1911<br/>Watercolor, pencil and silver on paper<br/>40 x 27.5<br/>SPSMTM (GIK 7324/327 OR 8877)</p>                   |
|   | <p>16. Léon Bakst<br/><i>Costume design for a Béotien</i>, 1911<br/>Watercolor and pencil on paper<br/>27.3 x 39.9<br/>SPSMTM (GIK 7324/328 OR 8878)</p>   |

|  |
|--|
| 17. Boris Anisfeld<br><i>Costume design for the Golden Fish</i> , 1911<br>Watercolor, pencil, whitening and bronze on paper on board<br>45.9 x 26.5<br>SPSMTM (GIK 7070/237 OR 9510)           |
| 18. Boris Anisfeld<br><i>Costume design for Princess Volkhova</i> , 1911<br>Watercolor, pencil, whitening, silver and bronze on paper on board<br>46.0 x 28.8<br>SPSMTM (GIK 7070/238 OR 9511) |
| 19. Boris Anisfeld<br><i>Costume design for a Rusalka</i> , 1911<br>Watercolor, whitening and bronze on paper on board<br>46.8 x 28.5<br>SPSMTM (GIK 7324/270 OR 9513)                         |
| 20. Boris Anisfeld<br><i>Costume design for the Tsarevna</i> , 1911<br>Watercolor, pencil, whitening and bronze on paper on board<br>45 x 24<br>SPSMTM (GIK 5291/4 OR 9507)                    |
| 21. Alexandre Benois<br><i>Costume for the Ballerina</i> , 1920<br>Velvet, silk, cotton fabric, fur<br>SPSMTM (GIK 17049/3a-c ; MEM 3271/a, b, c)  |
| 22. Ballet shoes of Anna Pavlova<br>1906<br>Satin, leather<br>(GIK 2606/33 ; MEM 644)  |
| 23. Anonymous<br><i>Fan belonging to Anna Pavlova</i> , 1920s?<br>Tortoise-shell, ostrich feathers<br>(GIK 17982 ; MEM 3616)   |

Konstantin Foundation, St. Petersburg

|   |
|---|
| 1. Nicholas Roerich<br><i>Costume design for Ovlur</i> , 1909<br>Gouache, watercolor on paper<br>24.5 x 18 (50 x 41.7 x 5 framed)<br>KF (KVP 682/536)   |
| 2. Leon Bakst<br><i>Costume design for Ida Rubinstein as Cleopatra</i> , 1909<br>Watercolor and pencil on paper<br>28 x 21 (image) ; 48.4 x 42.5 x 5.1 (framed)<br>KF (KVP 682/56)                          |
| 3. Leon Bakst<br><i>Costume design for one of the Bayadères carrying a peacock</i> , 1911.<br>Watercolor, pencil, and silver paint on paper<br>58.2 x 43 (image) ; 60 x 50 x 4 (mounted)<br>KF (KVP 682/46) |

|   |
|---|
| 4. Alexandre Benois<br><i>Costume design for one of the Blue Mandarins</i> , 1914<br>Watercolor, Indian ink, pencil and silver on paper<br>47.3 x 23 (image) ; 66.3 x 45 x 5.5 (framed)<br>KF (KVP 682/117)   |
| 5. Alexandre Benois<br><i>Costume design for one of the Japanese Ambassadors</i> , 1914<br>Watercolor, Indian ink and pencil on paper<br>47.6 x 32.3 (image) ; 73.5 x 58.2 x 3.8 (framed)<br>KF (KVP 682/120)   |
| 6. Mikhail Larionov<br><i>Set Design for Scene I</i> , 1921.<br>Gouache on paper<br>50 x 69 (image) ; 65.5 x 81.5 x 2.6 (framed)<br>KF (KVP 682/385)  |
| 7. Mikhail Larionov<br><i>Costume design for the Old Buffoon</i> , 1915<br>Watercolor on paper<br>56 x 38 (image) ; 70.2 x 51.6 x 2 (framed)<br>KF (KVP 682/375)  |
| 8. Georgii Yakulov<br><i>Costume designs for the Three Dancers of the Clockwork Snuffboxes</i> , 1927.<br>Pencil and watercolor on paper<br>22.2 x 31 (38.5 x 51 x 2.5 framed)<br>Inscribed lower left in Russian "The Clockwork Snuffboxes"; the reverse carries a design for a lady in a large hat.<br>KF (KVP 682/800) |

The National Pushkin Museum, St. Petersburg

|  |
|--|
| 1. Natalia Goncharova<br><i>Set design</i> , 1914<br>Watercolor, gouache on paper<br>68.7 x 100.8<br>The National Pushkin Museum, St. Petersburg (KL 2833) |
|--|

Los Angeles County Museum of Art (LACMA)

|  |
|--|
| 1. Natalia Goncharova<br>Costume for a female subject of King Dodon, 1937<br>Cotton, embroidered appliqué, cotton lace<br>LACMA (M.68.51.7a-d)               |
| 2. Natalia Goncharova<br>Costume for a Maid, 1937<br>Lamé, linen, stenciled cotton, cotton braid, appliqué and embroidered<br>LACMA (M68.51.9a-d)            |
| 3. Natalia Goncharova<br>Costume for the Golden Cockerel, 1937<br>Cotton, metallic thread knit, silk, silk knit, gilded leather, net<br>LACMA (M68.51.10a-f) |

|  |
|--|
| <p>4. Sonia Delaunay<br/>Costume for Cleopatra, 1918<br/>Silk sequins, mirror and beads, wool yarn, metallic thread braid, lamé<br/>LACMA (M.68.51.18a-b)</p>  |
| <p>5. Henri Matisse<br/>Costume for a Warrior, 1920<br/>a) headdress : felt with ink drawing ; b) tunic : felt, velvet with metallic thread braid, silk, brass metal trim ;<br/>c) pantaloons : silk<br/>LACMA (M.68.51.20a-c)</p> |
| <p>6. Henri Matisse<br/>Costume for a Moumer, 1920<br/>Felt with velvet appliqués<br/>LACMA (M.68.51.21a-b)</p>  |

## Fine Arts Museums of San Francisco, California

|  |
|--|
| <p>1. Alexandre Benois<br/>Design for the backdrop of Armide's Garden (Dream Scene) in Scene II, 1909<br/>Watercolor, pencil, pen and ink on paper<br/>22 x 28.5<br/>FAMSF. Theatre and Dance Collection, gift of Mrs. Adolph B. Spreckels (T&amp;D1962.83)</p>  |
| <p>2. Léon Bakst<br/>Costume design for a Dancer and Slave, 1921<br/>Pencil, crayon and watercolor on paper<br/>62.2 x 47<br/>FAMSF. Theatre and Dance Collection, gift of Mrs. Adolph B. Spreckels (T&amp;D 1962.40)<br/>Note : Bakst based this drawing on his designs for Cléopâtre of 1909</p>   |
| <p>3. Léon Bakst<br/>Costume design for Potiphar's Wife, 1914<br/>Watercolor, gold paint and pencil on paper<br/>48.3 x 33<br/>FAMSF. Theatre and Dance Collection, gift of Mrs. Adolph B. Spreckels (T&amp;D1959.38)</p>  |
| <p>4. Natalia Goncharova<br/>Project for Decor, Act I, 1914<br/>Transparent and opaque watercolor and pencil on illustration board<br/>45.1 x 70.1 (image) 49.2 x 68.9 (sheet)<br/>FAMSF. Theatre and Dance Collection, gift of Mrs. Adolph B. Spreckels (T&amp;D 1959.36)</p>   |
| <p>5. Michel Georges-Michel<br/><i>The Opening of "La Parade" at the Théâtre du Châtelet, Paris, 18 May, 1917, 1917</i><br/>Oil on board<br/>45.8 x 35.7<br/>From left to right are Paul Rosenberg, Marie Laurencin, Sergei Diaghilev, Misia Sert, Eric Satie, Michel Georges-Michel, Pablo Picasso and Jean Cocteau.<br/>FAMSF. Theatre and Dance Collection, gift of Mrs. Adolph B. Spreckels (T&amp;D1962.13)</p> |

|   |
|---|
| <p>6. Pablo Picasso<br/>Costume design for the Chinese Conjuror, 1917<br/>Line block print on paper after the original drawing<br/>26.2 x 16.5 (image). 27.4 x 22.5 (sheet)<br/>Inscribed "A Georges Michel/Souvenir de Rome/Picasso/1917". Picasso based this print on his design for the Chinese Conjuror in <i>Parade</i>, 1917<br/>FAMSF. Theatre and Dance Collection, gift of Mrs. Adolph B. Spreckels (T&amp;D1959.50)</p> |
|---|

Marion Koogler McNay Art Museum, San Antonio. Texas (MKMAM)

|   |
|---|
| <p>1. Léon Bakst<br/>Costume design for an Odalisque based on the ballet <i>Schéhérazade</i>, 1911<br/>Opaque watercolor, pencil, ink and metallic paint on paper mounted on board<br/>44.9 x 30.<br/>MKMAM (Gift of Robert L.B. Tobin, TL1999.2)</p> |
| <p>2. Léon Bakst<br/>Costume design for a Temple Dancer, 1912.<br/>Drawing dated 1922.<br/>Watercolor, gouache, gold, charcoal, metallic paint and pencil on paper on board<br/>64.8 x 47<br/>MKMAM (Gift of Robert L.B. Tobin, TL1998.49).</p>       |
| <p>3. Léon Bakst<br/>Set design, 1913<br/>Pastel and graphite pencil on paper mounted on canvas<br/>73.3 x 104.1<br/>MKMAM (Gift of The Tobin Endowment, TL1998.53)</p>   |
| <p>4. Natalia Goncharova<br/>Curtain design for Act III, Scene 3, 1914<br/>Watercolor, gouache and pencil on board<br/>37.5 x 53.3<br/>MKMAM (Gift of Robert L.B. Tobin, TL 1998.177)</p>   |
| <p>5. Alexandre Benois<br/>Décor design for Act III, "The King's Bedroom", 1914<br/>Gouache and pastel on paper mounted on canvas<br/>99 x 110<br/>MKMAM (Gift of Robert L.B. Tobin, TL 1998.111)</p>   |
| <p>6. Henri Matisse<br/>Cape for the Emperor, 1920<br/>Silk with metallic embroidery and studs<br/>MKMAM (Gift of the Tobin Endowment, TL 2001.92)</p>  |
| <p>7. Pablo Picasso<br/>Set design, ca 1920<br/>Watercolor and gouache on paper<br/>32 x 48<br/>MKMAM (Gift of The Tobin Endowment TL2001.106)</p>  |

The Metropolitan Museum of Art, New York

|  |
|--|
| <p>Léon Bakst<br/>Costume design for Vaslav Nijinsky as Iskender, 1922.<br/>Watercolor on paper<br/>67.8 x 48.9.<br/>The Metropolitan Museum of Art, New York. Gift of Sir Joseph Duveen 1922 (64.97.1).</p> |
|--|

Wadsworth Atheneum, Hartford, Connecticut (WA)

|  |  |
|--|--|
| <p>1. Pavel Tchelitchew<br/><i>Portrait of Serge Lifar</i>, 1928<br/>Temper and/or watercolor on paper<br/>56.7 x 44.4<br/>WA (1933.554)</p>   | <p>11. Pedro Pruna<br/><i>Design for the back cloth for Scene 5 : Finale</i>, 1925<br/>Watercolor, tempera, gouache and pencil on paper<br/>36.5 x 42.<br/>WA (1933.521)</p>                                 |
| <p>2. Konstantin Korovin<br/><i>Costume design for Adolph Bolm as the Polovtsian Chief Warrior</i>, 1909<br/>Graphite pencil and tempera and/or watercolor on paper<br/>33.5 x 21.1<br/>WA (1933 485)</p>  | <p>12. André Derain<br/><i>Set design with the two white Ballerinas and the two black Cloud Carriers</i>, 1926<br/>Graphite, ink and tempera and/or watercolor on paper<br/>24.1 x 33.<br/>WA (1933.462)</p> |
| <p>3. Konstantin Korovin<br/><i>Costume design for a Polovtsian woman</i>, 1909 (?)<br/>Graphite pencil, crayon, ink and tempera and/or watercolor on paper<br/>33.5 x 21<br/>WA (1933 489)</p>  | <p>13. André Derain<br/><i>Set design with the two blue Ballerinas and the two white Cloud Carriers</i>, 1926<br/>Graphite, ink and tempera and/or watercolor on paper<br/>24.3 x 32.1<br/>WA (1933.463)</p> |
| <p>4. Konstantin Korovin<br/><i>Costume design for a Polovtsian warrior</i>, 1908<br/>Graphite pencil, ink and tempera and/or watercolor on paper<br/>33.5 x 21<br/>WA (1933 490)</p>  | <p>14. Naum Gabo<br/><i>Costume design for Serge Lifar as the Young Man</i>, 1927,<br/>Pencil on graph paper<br/>28 x 21.8.<br/>WA (1933.475)</p>  |
| <p>5. Léon Bakst<br/><i>Costume design for Tamara Karsavina as Chloë</i>, 1912<br/>Graphite pencil, tempera and/or watercolor on paper<br/>28.2 x 44.7<br/>WA (1933/392)</p>   | <p>15 .Naum Gabo<br/><i>Costume design for Serge Lifar as the Young Man</i>, 1927,<br/>Pencil on graph paper<br/>27.5 x 21.8.<br/>WA (1933.476)</p>  |
| <p>6. José-Maria Sert<br/><i>Costume design for Tamara Karsavina as the Woman and Stanislas Idzikowski as the Man in the pas de deux in Scene 3</i>, 1920<br/>Graphite pencil and tempera and ink on paper<br/>32.5 x 49.7<br/>WA (1933.539)</p> | <p>16. Pavel Tchelitchew<br/><i>Set design with figures for Scene 3</i>, 1928<br/>Graphite pencil and ink or tempera on blue paper<br/>19.8 x 24.8<br/>WA (1933.549)</p>                                     |
| <p>7. Léopold Survage<br/><i>Set design</i>, 1922<br/>Tempera on paper<br/>47.5 x 70.4<br/>WA (1933.543)</p>   | <p>17. Pavel Tchelitchew<br/><i>Costume design for Serge Lifar as the Pupil</i>, 1928<br/>Ink and tempera on card<br/>32 x 24.4<br/>WA (1933.551)</p>  |
| <p>8. Juan Gris<br/><i>Design for the front cloth : Offrandes à la Bergère</i>, 1924<br/>Watercolor, tempera, graphite, gold and silver on paper<br/>24.5 x 30.5<br/>WA (1933.481)</p>   | <p>18. Pavel Tchelitchew<br/><i>Costume design for the Man with Phosphorescent Markings</i>, 1928<br/>Ink on two sheets of paper<br/>35.7 x 20.9<br/>WA (1933.552)</p>                                       |
| <p>9. Juan Gris<br/><i>Costume design for a Herald</i>, 1924<br/>Graphite pencil, tempera and/or watercolor, gold and copper paint with white highlights on paper<br/>34.2 x 25.3<br/>WA (1933.483)</p>  | <p>19. André Bauchant<br/><i>Design for front cloth</i>, 1927<br/>Oil on canvas<br/>101.6 x 132.4<br/>WA (1933.395)</p>  |
| <p>10. Georges Braque<br/><i>Design detail for the front cloth</i>, 1924<br/>Watercolor, gouache and pencil on paper<br/>30.5 x 30.5<br/>WA (1933.431)</p>   | <p>20. Giorgio De Chirico<br/><i>Costume design for a male guest</i>, 1929<br/>Tempera and/or watercolor and pencil on paper,<br/>34 x 20.7<br/>WA (1933 450)</p>  |

|  |
|--|
| <p>21. Giorgio De Chirico<br/><i>Costume design for Serge Lifar as the man in the Italian entrée, 1929</i><br/>Graphite pencil and tempera and/or watercolor on paper<br/>27.5 x 20.2<br/>WA (1933.441)</p>  |
| <p>22. Giorgio De Chirico<br/><i>Costume design for a female guest, 1929</i><br/>Graphite pencil and tempera and/or watercolor on paper<br/>29.2 x 19.9<br/>WA (1933.451)</p>  |
| <p>23. Giorgio De Chirico<br/><i>Design for the cover of the souvenir program of Sergei Diaghilev's Ballets Russes for the 1929 season in Monte Carlo and Paris, 1929</i><br/>Graphite pencil and tempera and/or watercolor on paper<br/>40.4 x 27.7<br/>WA (1933.438)</p> |

Theatre Museum of the Victoria and Albert Museum, London (TML)

|  |
|--|
| <p>1. Léon Bakst<br/><i>Design for stage properties, 1911</i><br/>Watercolor, gouache, gold paint and pencil on paper<br/>Annotated in ink<br/>55.3 x 38.1<br/>TML (S.1004-1984)</p>   |
| <p>2. Nicholas Roerich<br/><i>Costume for a Young Man in Le Sacre du Printemps, 1913</i><br/>Costume designed by Nicholas Roerich for one of five Young People in Scene 1<br/>Long-sleeved, straight robe of off-white flannelette with wool hip insertion and red underarm gussets. On the arms, chest and hem are orange motifs on a green ground; from the hem-band rise orange 'ladders' topped with a segmented ring on a green ground.<br/>Belt and dagger. Leather belt set with stamped metal discs from which hangs a wooden silver-painted 'dagger' in a 'scabbard'<br/>TML (S.657.1980)</p> |
| <p>3. Nicholas Roerich<br/><i>Costume for a Maiden, 1913</i><br/>Costume designed by Nicholas Roerich for a Maiden in Scene 1<br/>Very long robe of off-white wool, with long sleeves and orange underarm gussets. Attached is an underskirt of bright scarlet fine wool. The robe is completely over painted with elaborate multi-coloured (yellow, green, orange, blue, red) geometric patterns.<br/>Narrow looped leather belt set with stamped metal studs and a metal stylised amulet of a 'horse' with Three hanging bars and lozenges.<br/>TML (S.680.1980)</p>                                 |

|  |
|--|
| <p>4. Nicholas Roerich<br/><i>Costume for a Maiden, 1913 (with black pattern at waist)</i><br/>Costume designed by Nicholas Roerich for a Maiden in Scene 1<br/>Long-sleeved, straight robe of off-white wool coloured bright scarlet with 'underskirt' and orange underarm gussets. There is an elaborate predominantly brown-red, orange, mauve and pale yellow pattern around the neck, shoulders and cuffs. On the chest are five nodular circles with a pomme-cross in pale yellow on a brown-red ground. Around the 'hem' is an elaborate, multi-coloured band of oranges, reds, yellow and turquoise geomantic shapes and on the hem of the 'underskirt' a much simpler decoration of lines and spots.<br/>TML (S.676.1980)</p> |
| <p>5. Pablo Picasso<br/><i>Drop curtain, 1924</i><br/>Oil on cloth<br/>1000 x 1100<br/>TML (S. 316. 1978)<br/>Note : So meticulous was Alexander Shervashidze's copy of the original and so delighted was Picasso that he wrote on the canvas : "Dédié a Diaghilew. Picasso". The curtain is the largest canvas ever signed by Picasso.<br/>For the Monte Carlo venue the curtain hangs in the Salle des Arts du Sporting d'hiver de la Société des Bains de Mer.</p>  |
| <p>6. Giorgio De Chirico<br/><i>Costume design for George Balanchine, 1929</i><br/>Pencil, watercolor and gouache on paper<br/>27.8 x 20.3<br/>TML (S 449 1975)</p>  |

Thyssen-Bornemisza Collections

|  |
|--|
| <p>1. Léon Bakst<br/><i>Costume design for Shahriar (Alexei Bulgakov), 1910</i><br/>Watercolor, gouache and pencil on paper<br/>35.5 x 22<br/>Thyssen-Bornemisza Collections (1974.35)</p> |
| <p>2. Léon Bakst<br/><i>Costume design for a Pilgrim, 1911</i><br/>Watercolor, gouache, silver and pencil on paper<br/>28.2 x 22.8<br/>Thyssen-Bornemisza Collections (1981.60)</p>        |
| <p>3. Léon Bakst<br/><i>The Awakening. Set design for Act IV, 1921</i><br/>Watercolor and pencil on paper<br/>48 x 66.8<br/>Thyssen-Bornemisza Collections (1979.43)</p>                   |



*Arrêté Ministériel n° 2009-202 du 24 avril 2009 approuvant le transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'assurance de «LA MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES» à la société «MATMUT ASSURANCES».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la requête présentée par la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES», tendant à l'approbation du transfert avec les droits et obligations qui s'y rattachent d'une partie de son portefeuille de contrats à la société «MATMUT ASSURANCES» ;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-601 du 23 décembre 1996 autorisant la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-842 du 29 décembre 2008 autorisant la société «MATMUT ASSURANCES» ;

Vu l'avis publié au Journal de Monaco du 23 janvier 2009 invitant les créanciers de la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES», dont le siège social est à Rouen (76030), 66, rue de Sotteville, et ceux de la compagnie «MATMUT ASSURANCES» dont le siège social est à la même adresse, à présenter leurs observations sur le projet de transfert ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est approuvé dans les conditions prévues à l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 le transfert à la société «MATMUT ASSURANCES» dont le siège social est à Rouen (76030), d'une partie du portefeuille de contrats d'assurances avec les droits et obligations qui s'y rattachent de la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES», dont le siège social est à la même adresse.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-203 du 24 avril 2009 approuvant le transfert d'une partie du portefeuille de contrats d'assurance de «LA MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES» à la société «MATMUT ENTREPRISES».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la requête présentée par la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES», tendant à l'approbation du transfert avec les droits et obligations qui s'y rattachent d'une partie de son portefeuille de contrats à la société «MATMUT ENTREPRISES» ;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-601 du 23 décembre 1996 autorisant la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-844 du 29 décembre 2008 autorisant la société «MATMUT ENTREPRISES» ;

Vu l'avis publié au Journal de Monaco du 23 janvier 2009 invitant les créanciers de la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES», dont le siège social est à Rouen (76030), 66, rue de Sotteville, et ceux de la compagnie «MATMUT ENTREPRISES» dont le siège social est à la même adresse, à présenter leurs observations sur le projet de transfert ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est approuvé dans les conditions prévues à l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 le transfert à la société «MATMUT ENTREPRISES» dont le siège social est à Rouen (76030), d'une partie du portefeuille de contrats d'assurances avec les droits et obligations qui s'y rattachent de la «MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES», dont le siège social est à la même adresse.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-204 du 24 avril 2009 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Challenger Management Services S.A.M.», au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Challenger Management Services S.A.M.», présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, reçu par M<sup>c</sup> H. REY, notaire, le 6 octobre 2008 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée «Challenger Management Services S.A.M.» est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 6 octobre 2008.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique pour la Lutte contre la Pollution et pour la Sauvegarde de la Sécurité, de l'Hygiène, de la Salubrité et de la Tranquillité Publique, en application de l'ordonnance souveraine n° 10.505 du 27 mars 1992.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-205 du 24 avril 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «MARFIN MANAGEMENT S.A.M.», au capital de 250.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «MARFIN MANAGEMENT S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 23 février 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 9 des statuts (action de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 février 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-206 du 24 avril 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MONACO MARITIME», au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MONACO MARITIME» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 23 décembre 2008 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 9 des statuts (action de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-207 du 24 avril 2009 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 995 du 22 février 2007 portant nomination et titularisation d'un Attaché Principal au Centre de Presse ;

Vu la requête de Mme Krissinda FIERARD en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mme Krissinda THOMEL, épouse FIERARD, Attaché Principal au Centre de Presse, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année, à compter du 28 avril 2009.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-208 du 24 avril 2009 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (catégorie C – indices majorés extrêmes 244/338).

ART. 2.

Les candidates à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;

- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. dans le domaine du Secrétariat ;

- justifier d'une expérience administrative d'au moins une année.

## ART. 3.

Les candidates devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Franck TASCHINI, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;

- Mme Agnès PUONS, Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé ;

- M. Didier GAMERDINGER, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;

- Mme Anne NEGRE, Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

- Mme Gabrielle MARESCHI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente,

ou Mme Géraldine ROSPOCHER, suppléante.

## ART. 6.

Le recrutement de la candidate retenue s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2008-209 du 24 avril 2009 autorisant un ostéopathe à exercer à titre libéral dans un établissement de soins privé.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.509 du 1<sup>er</sup> mars 1966 créant une Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-483 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-513 du 13 août 2002 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «I.M.2S. CONCEPT» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-92 du 17 février 2006 autorisant l'Institut Monégasque de Médecine du Sport à exercer ses activités ;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Mlle Magali FAVARO, Ostéopathe, est autorisée à exercer à titre libéral au sein de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-210 du 24 avril 2009 autorisant un ostéopathe à exercer à titre libéral dans un établissement de soins privé.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.509 du 1<sup>er</sup> mars 1966 créant une Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-483 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-513 du 13 août 2002 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «I.M.2S. CONCEPT» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-92 du 17 février 2006 autorisant l'Institut Monégasque de Médecine du Sport à exercer ses activités ;

Vu l'avis émis par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 2009 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Mlle Marion BAROSSO, Ostéopathe, est autorisée à exercer à titre libéral au sein de l'Institut Monégasque de Médecine du Sport.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril deux mille neuf.

*Le Ministre d'Etat,*  
J.-P. PROUST.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS****MINISTÈRE D'ÉTAT**

Direction des Ressources Humaines et de la Formation  
de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2009-66 d'un Commis à la  
Direction des Services Fiscaux.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Commis à la Direction des Services Fiscaux, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Baccalauréat dans le domaine de la gestion / comptabilité ;
- disposer d'une parfaite maîtrise de l'outil informatique ;
- avoir un sens marqué des relations publiques et du travail en équipe.

*Avis de recrutement n° 2009-67 d'un Jardinier au  
Service de l'Aménagement Urbain.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un C.A.P. Agricole, ou justifier du niveau du brevet avec une expérience professionnelle de 3 années en matière d'espaces verts ;
- avoir une bonne connaissance générale des travaux d'entretien : taille, traitement phytosanitaire, fertilisation... ;
- posséder une bonne connaissance des végétaux méditerranéens ;
- les détentions des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité de plate-formes élévatrices mobiles de personnes et de petits engins de chantier ainsi que du permis catégorie «C» (PL) seraient souhaitées.

*Avis de recrutement n° 2009-68 d'un Aide-Ouvrier  
professionnel au Service de l'Aménagement Urbain.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Aide-Ouvrier Professionnel au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une formation pratique en matière de travaux d'électricité, de menuiserie et/ou de peinture ;
- avoir de bonnes connaissances en matière de maintenance d'équipement urbain et/ou de maçonnerie ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie «B» (véhicules légers) ;
- la possession du permis de conduire de la catégorie «C» (poids lourds) est souhaitée.

*Avis de recrutement n° 2009-69 d'un Egoutier au  
Service de l'Aménagement Urbain.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Egoutier au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un niveau d'études équivalent à un C.A.P. ou un diplôme de premier cycle de l'enseignement secondaire, ou bien une formation pratique en matière de réseaux d'assainissement ;

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules légers) ;

- une qualification professionnelle en matière de plomberie ou maçonnerie serait appréciée ;

- la possession du permis de conduire de la catégorie "C" (poids lourds) est souhaitée.

Il est précisé que des travaux de nuit seront également à exécuter.

---

*Avis de recrutement n° 2009-70 d'un Chef de bureau Responsable du Cadastre à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de bureau Responsable du Cadastre à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité pour d'une durée d'un an, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 406/523.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de baccalauréat ou bien un titre spécifique s'établissant au niveau de ce diplôme, ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans un cabinet de géomètre ou dans une administration en tant que gestionnaire d'une entité cadastrale,

ou à défaut,

- être titulaire du BTS de géomètre-topographe et posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un cabinet de géomètre ou dans une administration gérant le cadastre ;

- posséder d'excellentes qualités relationnelles, une bonne capacité de dialogue et de coordination avec l'ensemble des professionnels de l'aménagement ;

- posséder de bonnes qualités rédactionnelles ;

- maîtriser les outils bureautiques et de dessin assisté par ordinateur.

---

**ENVOI DES DOSSIERS**

---

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;

- une copie des titres et références ;

- un curriculum-vitae ;

- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

---

Administration des Domaines.

*Mise à la location d'un local à usage commercial dans l'immeuble «Les Iris», 24, allée Lazare Sauvaigo.*

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location, un local à usage commercial lot n° 28 sis au rez-de-chaussée sur façade de l'immeuble «Les Iris», 24, allée Lazare Sauvaigo d'une surface brute totale de 73,77 m<sup>2</sup> (commerce 41,44 m<sup>2</sup> + réserve à l'entresol de 32,33 m<sup>2</sup>).

Les personnes intéressées par l'attribution de ce local doivent retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines 24, rue du Gabian et le retourner dûment complété avant le 20 mai 2009 à 12 heures.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les dossiers devront être accompagnés d'une lettre de candidature et que toute candidature dont le dossier serait incomplet ne pourra être prise en considération.

Des visites auront lieu sur place les :

- mercredi 6 mai, de 10 h à 11 h,

- lundi 11 mai, de 15 h à 16 h.

---

Direction de l'Habitat.

*Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

**OFFRE DE LOCATION**

d'un appartement situé 8, boulevard de France, au rez-de-chaussée, composé de 3 pièces, cuisine, salle de bains, wc, d'une superficie de 58 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 1.000 euros

Charges mensuelles : 45 euros

Visites :

- jeudi 7 mai 2009, de 14 h à 15 h,

- mardi 12 mai 2009, de 11 h à 12 h.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence MARCHETTI, 20, rue Princesse Caroline à Monaco, tél. 93.30.24.78 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup> ;

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

#### OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 20, rue de Millo, 1<sup>er</sup> étage, composé de deux pièces, entrée, séjour avec cuisine américaine meublée et équipée, chambre, salle de douche, wc, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> + 9 m<sup>2</sup> de terrasse et balcons.

Loyer mensuel : 1.890 euros

Charges mensuelles : 21 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : M. Michel TOLOSANO, 26, boulevard du Ténao à Monaco, tél. 06.07.93.53.84 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup> ;

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

#### OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 12, rue des Géranius, composé de trois pièces, dressing, cuisine, salle de bains, w.c., terrasse, d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> + 6 m<sup>2</sup> de terrasse.

Loyer mensuel : 1.400 euros.

Charges mensuelles en sus.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Groupe S.M.I.R., 4, boulevard des Moulins à Monaco, tél. 92.16.58.00 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup> ;

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## INFORMATIONS

---

### *La Semaine en Principauté*

#### *Manifestations et spectacles divers*

##### *Hôtel Hermitage - Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

##### *Port de Fontvieille*

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante.

##### *Salle Garnier*

le 10 mai, à 11 h et 17 h,

Concerts symphoniques par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Jean-Christophe Spinosi avec David Fray, piano. Au programme : Rossini, Mozart et Haydn.

##### *Grimaldi Forum*

jusqu'au 3 mai,

«Faust», représentations chorégraphiques de Jean-Christophe Maillot par les Ballets de Monte-Carlo.

##### *Terrasses du Casino,*

du 8 au 10 mai,

12<sup>ème</sup> Salon «Rêveries sur les Jardins», organisé par le Garden Club de Monaco.

##### *Auditorium de Monte-Carlo*

le 6 mai, à 16 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo à la rencontre du Jeune Public sous la direction de Patrick Baton avec Marie Gillain, récitante. Au programme : Ravel.

##### *Théâtre des Variétés*

le 5 mai,

Spectacle musical organisé par l'Association «Le Rendez-vous des Artistes».

le 7 mai, à 20 h 30,

Spectacle de la Comédie Française «Saint François, le Divin jongleur» de Dario Fro, organisé par le Diocésain à la Culture.

*Association Monégasque de Préhistoire*

le 4 mai, à 21 h,

Les grandes inventions de la Préhistoire : se vêtir et s'armer,  
par Suzanne Simone.

**Expositions***Musée Océanographique*

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

Tous les jours jusqu'au 31 mai, de 10 h à 19 h,

Exposition «Les Glaces Polaires pour les générations futures».

*Musée des Timbres et des Monnaies*

Exposition-vente sur 500 m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

*Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés)*

jusqu'au 16 mai, de 15 h à 20 h, sauf dimanches et jours fériés,

Exposition de peintures de Wang Juning et Yuan Lin Zhang.

*Terrasses du Casino*

Samedi 9 mai, de 17 h à 20 h,

42<sup>ème</sup> Concours International de Bouquets, organisé par le Garden Club.

**Congrès***Hôtel Hermitage*

jusqu'au 6 mai,

Nycomed Président's Club.

du 3 au 8 mai,

RBC Dominion Chairman's Council.

du 7 au 10 mai,

Incentive Elavon - Financial Organization.

du 10 au 12 mai,

6<sup>ème</sup> Conférence FEMIP - Financement durable de l'eau et changement climatique en Méditerranée.

*Monte-Carlo Bay*

du 3 au 7 mai,

Temenos.

les 6 et 7 mai,

Hazemeyer.

du 6 au 11 mai,

Capper & Co Annual Sales Conference.

du 7 au 9 mai,

Generali.

*Sea Club Méridien Beach Plaza*

du 6 au 9 mai,

Conference Freshfields Bruckhaus Deringer.

*Grimaldi Forum*

le 24 avril,

Wina, Wireless Information Multimedia Application (4<sup>ème</sup>).

du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai,

Nokia Developers Summit.

*Fairmont*

du 30 avril au 2 mai,

Boston Mutual.

**Sports***Monte-Carlo Golf club*

le 3 mai,

Les prix Lecourt - Medal.

le 10 mai,

Coupe Repossi - Foursame Stableford.

*Stade Louis II*

le 2 mai, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco-Auxerre.




---



---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### GREFFE GENERAL

---

### EXTRAIT

---

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Michèle HUMBERT, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque MONACO MARBRE,



a prorogé jusqu'au 17 octobre 2009 le délai imparti au syndic Bettina RAGAZZONI pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 17 avril 2009.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque SOMINEX a prorogé jusqu'au 22 octobre 2009 le délai imparti au syndic Jean-Paul SAMBA pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 23 avril 2009.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**CESSION D'ELEMENTS COMMERCIAUX**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte établi sous seing privé, en date à Monaco du 31 mars 2009, réitéré par acte reçu par le notaire soussigné le 16 avril 2009, la S.A.M. dénommée "NOVI BROKERS SAM", dont le siège est 7, rue du Gabian, à Monaco, a cédé à la S.A.M. dénommée "BURKE NOVI SAM", dont le siège est 7, rue du Gabian, à Monaco, les éléments commerciaux rattachés à sa branche d'activité commerciale de courtage dans le domaine de l'affrètement maritime, achat et vente de navires, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article 0.512-4 du Code de la Mer, qu'elle exerce actuellement (avec d'autres activités commerciales non concernées par cette cession) dans un local, sis 7, rue du Gabian, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au siège de la société cédante.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

*Deuxième insertion*

Aux termes d'un acte reçu, les 4 et 11 novembre 2008 par le notaire soussigné, M. Jean BARILARO et Mme Yvonne TESTA, son épouse, demeurant ensemble 3, avenue Saint-Roman, à Monte-Carlo ont renouvelé, pour une période d'une année à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la gérance libre consentie à M. Carmelo RIOTTO, demeurant Via Asse 55, à Vintimille (Italie), et concernant un fonds de commerce de perruquier et coiffeur, exploité sous l'enseigne "JUBILE COIFFURE", 12, avenue Saint Laurent, à Monte-Carlo.

Il a été prévu un cautionnement de 5.000 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du bailleur, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—  
**CESSION D'ELEMENTS DE FONDS DE  
COMMERCE**  
—

*Deuxième insertion*  
—

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, les 14 et 15 avril 2009, Mme Patricia Catherine PEREZ, domiciliée 38, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, épouse de M. Norman Arthur JOHNSON, a cédé à la "S.A.R.L. ESCANDE & ASSOCIES", au capital de quinze mille euros, avec siège social à Monaco, divers éléments d'un fonds de commerce de gestion immobilière, etc., dénommé "REALITY IMMOBILIER", exploité 1, avenue Henry Dunant à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—  
**CESSION D'ELEMENTS DE FONDS DE  
COMMERCE**  
—

*Première insertion*  
—

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 23 avril 2009, Mme Patricia PEREZ-JOHNSON, domiciliée 38, rue Comte Félix Gastaldi à Monaco, a cédé à Mlle Laetitia MERY, domiciliée Résidence Ocarina "A", numéro 5192, route de Menton à Gorbio (A.-Mmes), les éléments d'un fonds de commerce de création, exploitation, production, distribution, commercialisation de tous produits audio, vidéo et

texte, etc., exploité par Mme PEREZ-JOHNSON 1, avenue Henry Dunant, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du cédant, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—  
**RESILIATION ANTICIPEE  
DE GERANCE-LIBRE**  
—

*Première insertion*  
—

Aux termes d'un acte reçu le 24 avril 2009, par le notaire soussigné, Mme Gunnel MIRANDA, née LARSON, domiciliée 34 Aromavägen, à Bastad (Suède) et M. Stephan MIRANDA, domicilié 4, rue de Vedel, à Monaco-Ville, ont résilié par anticipation, à compter du 30 avril 2009, la gérance libre concernant un fonds de commerce de bar-restaurant, exploité 6, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, sous l'enseigne "BAR RESTAURANT AU SAINT NICOLAS".

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile de la baille-resse dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**“S.A.R.L. AU SAINT NICOLAS”**

—

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte du 16 décembre 2008, complété par acte du 24 avril 2009, reçus par le notaire soussigné,

il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : “S.A.R.L. AU SAINT NICOLAS”.

Objet : l’exploitation d’un bar-restaurant situé numéro 6, rue de l’Eglise, à Monaco-Ville,

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l’objet social ci-dessus.

Durée : 99 années à compter du 24 mars 2009.

Siège : 6, rue de l’Eglise, à Monaco-Ville.

Capital : 15.000 Euros, divisé en 150 parts de 100 Euros.

Gérants :

- M. Jérôme MAIGNOT, domicilié 25, avenue Hugues Savorani, à Cap d’Ail (Alpes-Maritimes) ;

- M. Richard ANTARA, domicilié 54, avenue Lamaro à Eze (Alpes-Maritimes).

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 30 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

—

*Première insertion*

—

Aux termes d’un acte reçu le 24 avril 2009, par le notaire soussigné, Mme Gunnel MIRANDA, née LARSON, domiciliée à Bastad (Suède), Aromavägen 34, a cédé, à la “S.A.R.L. AU SAINT NICOLAS”, au capital de quinze mille euros et siège social à Monaco, le fonds de commerce de bar-restaurant, exploité 6, rue de l’Eglise, à Monaco-Ville, sous l’enseigne “BAR-RESTAURANT SAINT-NICOLAS et une cave sise 6, rue de Vedel, faisant partie intégrante dudit fonds de commerce.

Oppositions, s’il y a lieu, en l’Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—

**“S.A.M. MARCO RESEARCH”**

(Société Anonyme Monégasque)

—

**MODIFICATIONS AUX STATUTS**

—

I.- Aux termes de l’assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée “S.A.M. MARCO RESEARCH”, ayant son siège 6, impasse de la Fontaine, à Monte-Carlo ont décidé de modifier les articles 9 (action de garantie) et 12 (délibérations du conseil) des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

## “ARTICLE 9.

*Action de Fonction*

Les administrateurs doivent être propriétaires chacun d’au moins une action”.

## “ARTICLE 12.

*Délibérations du Conseil*

Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de deux Administrateurs, aussi souvent que l’intérêt de la société l’exige et au moins une fois par an.

Les convocations sont faites au moyen d’une lettre remise contre émargement ou adressée sous forme recommandée à chacun des administrateurs, huit jours avant la réunion et mentionnant l’ordre du jour de celle-ci, mais elles peuvent être verbales et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

En cas de convocation verbale, l’ordre du jour peut n’être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion.

La validité des délibérations est subordonnée :

a) sur convocation verbale, à la présence ou représentation de la totalité des administrateurs, étant précisé que les pouvoirs conférés doivent mentionner l’ordre du jour.

b) sur convocation écrite à la présence ou représentation de la moitié au moins des administrateurs.

Etant précisé que, dans tous les cas le nombre d’administrateurs présents ne peut être inférieur à deux.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l’un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Les réunions du Conseil d’Administration peuvent être organisées par des moyens de visioconférence permettant l’identification et garantissant la participation effective des intéressés, selon les modalités prévues par le règlement intérieur établi par le Conseil d’Administration et sous la condition suivante :

- deux administrateurs au moins doivent être présents au lieu de réunion indiqué par l’auteur de la convocation.

Les administrateurs participant à la réunion par visioconférence sont considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par tous les administrateurs ayant participé à la réunion (y compris par visioconférence).

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur-délégué.”

II.- Les résolutions prises par l’assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 20 mars 2009.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l’arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>c</sup> REY, le 20 avril 2009.

IV.- Une expédition de l’acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d’Appel et des Tribunaux de Monaco, le 30 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>c</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—  
**“CLARIDEN LEU ASSET  
 MANAGEMENT (MONACO)”**

(Société Anonyme Monégasque)

—  
**DISSOLUTION ANTICIPEE**

—  
 I.- Aux termes de l’assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2009, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée “CLARIDEN LEU ASSET MANAGEMENT (MONACO)”, ayant son siège 1, avenue des Citronniers, à Monte-Carlo ont notamment décidé :

a) La mise en dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable à compter du vingt-sept mars deux mille neuf, étant précisé que la cessation d'activité sur les plans comptable et fiscal a pris effet au premier janvier deux mille neuf.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci fixée au trente et un décembre.

b) De nommer, conformément à l'article 33 des statuts, en qualité de liquidateur, sans limitation de durée, Mme Sarah Elisabeth KOCHER, Legal Counsel, Saint Peter Strasse à Zurich (Suisse), avec les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans tous ses droits et actions, continuer pendant la période de liquidation les affaires en cours, réaliser les actifs de la société, faire apports ou consentir la cession à une autre société de la totalité ou d'une partie des biens et droits et obligations de la société, incluant, sans limitation, le droit au bail de la société, apurer son passif, passer et signer tous actes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, sans aucune restriction, y compris licencier tout personnel, pour mener à bien les opérations de liquidation. La signature bancaire sera assurée par le seul liquidateur, sous réserve des pouvoirs donnés à M. Rémi DELFORGE lors du Conseil d'Administration du vingt trois mars deux mille neuf.

c) De fixer le siège de la liquidation au Cabinet Donald MANASSE Law Offices, 4, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

II.- L'original du procès-verbal de ladite assemblée du 25 mars 2009, a été déposé, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 24 avril 2009.

III.- Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 24 avril 2009 a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 30 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Signé : H. REY.

## APPORT D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

—  
*Deuxième Insertion*  
—

Suivant acte sous seing privé du 27 octobre 2008, enregistré à Monaco le 8 avril 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée "PALAIS DU MAILLOT S.A.R.L.". M. Claude SERRA, domicilié 49, avenue Hector Otto à Monaco, a apporté à ladite société le fonds de commerce du "PALAIS DU MAILLOT". Ledit fonds comprend le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail des locaux où ledit fonds est exploité.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la société, "PALAIS DU MAILLOT S.A.R.L.", Plage du Larvotto à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

—  
*Erratum à la publication relative à la fin de la location de gérance libre consentie par Mme Isabelle ARCHIMBAULT à Mme Maria BIDAULT, publiée au Journal de Monaco des 10 et 17 avril 2009, il fallait lire :*

La location de gérance libre prendra fin le 3 mai 2009 inclus au lieu du 16 mars 2009.

Le reste sans changement.

## «IMMOBAT S.A.R.L.»

### CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

—  
Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 17 octobre 2008, enregistré à Monaco le 27 octobre 2008, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «IMMOBAT S.A.R.L.».

Objet social : Entreprise de construction, démolition, gros œuvre, béton armé, maçonnerie générale, peintures, carrelage, décoration, rénovation, sols, revêtements muraux, plâtrerie, faux plafonds, et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années.

Siège : 17, avenue de l'Annonciade à Monaco.

Capital social : 15.000 (QUINZE MILLE) Euros divisé en 100 parts de 150 Euros chacune.

Gérant : M. Giuseppe BATTAGLIA.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 28 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

**«MONACO INTELLECTUAL  
PROPERTY»**

en abrégé

**«M.I.PRO»**

---

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 22 décembre 2008 enregistré à Monaco le 5 janvier 2009, a été constituée une société en commandite simple dénommée «NARMINO, DOTTA & CIE» et ayant pour dénomination commerciale «MONACO INTELLECTUAL PROPERTY», en abrégé «M.I.PRO», au capital de 15.000 euros, siège social à Monaco, 20, avenue de Fontvieille ayant pour objet :

L'aide et assistance pour les personnes physiques et morales à la création, l'acquisition, la valorisation, la protection, la cession et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques, procédés ainsi que tous autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle ;

et, généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus ou de nature à favoriser et à développer l'activité sociale.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par MM. Nicolas DOTTA et Antoine NARMINO demeurant respectivement 20, boulevard Princesse Charlotte et 19, boulevard de Suisse à Monaco, associés commandités avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire desdits actes a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

**S.A.R.L. «ZENATEK»**

---

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE  
A RESPONSABILITE LIMITEE**

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 19 juin 2008, enregistré à Monaco les 7 juillet 2008 et 26 février 2009, folio/bordereau 51 R Case 3 et de ses avenants du 17 octobre 2008 et du 11 décembre 2008, enregistrés à Monaco respectivement le 21 octobre 2008, folio/bordereau 115 R Case 2 et le 22 décembre 2008, folio/bordereau 74 R Case 1, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée «ZENATEK», au capital de 20.000 euros, dont le siège social est à Monaco, 2, boulevard du Ténau, ayant pour objet :

Etude, conception, réalisation, installation, maintenance, achat, vente, location et gestion d'infrastructures technologiques de réseaux pour les transmissions de données et signaux dans le respect de la concession de Monaco Telecom. Implantations de systèmes pour le contrôle et l'automatisation industrielle, en conformité avec la réglementation en vigueur appliquée dans le domaine d'activité concerné. Mise en place de logiciels et exploitation des licences y afférent.

Conception, dépôt, exploitation, concession, acquisition et cession de tous brevets, procédés de fabrication et marques y relatives.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social ci-dessus.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par M. Ennio ZANOTTI, demeurant 2, boulevard du Ténac à Monaco et par M. Valter BALLESTRO, demeurant via Ausonia 12 C/7 à Gênes (Italie), associés, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## “JULES & CIE”

dénommée

## “JULES”

Société en Commandite Simple  
au capital social de 30.400 euros

Siège social : 23, avenue Albert II - Monaco

---

### CESSION DE DROITS SOCIAUX MODIFICATIONS AUX STATUTS

---

I - Aux termes d'une cession sous seing privé, en date du 10 mars 2009, enregistrée à Monaco le 14 mars 2009, et autorisée par une assemblée générale extraordinaire tenue le 9 mars 2009, enregistrée le 14 mars 2009, M. Yann MULLIEZ, associé commanditaire, domicilié à Bondues (59910), 829 Bois d'Achelle, a cédé à la SAS «JULES», dont le siège social est à Roubaix (59100), 152, avenue Albert Motte, représentée par M. Philippe HYVERT, la seule part sociale par lui détenue dans la société en commandite simple dont la raison sociale est «JULES & CIE» et la dénomination commerciale «JULES», dont le siège est sis Centre Commercial de Fontvieille - 23, avenue Albert II à Monaco.

II - A la suite de cette cession de part et de l'assemblée générale tenue, le capital social reste toujours fixé à la somme de 30.400 euros, divisé en DEUX MILLE parts (2 000) sociales de QUINZE EUROS ET VINGT CENTIMES chacune de valeur nominale détenues entièrement par la SAS «JULES», représentée par M. Philippe HYVERT, associé gérant.

III - Les articles 1<sup>er</sup> et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

IV - Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 22 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## “SOFITEC IMMOBILIER”

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 50.000 euros

Siège social :

3, rue Baron de Sainte Suzanne - Monaco

---

### CESSION DE DROITS SOCIAUX MODIFICATIONS AUX STATUTS

---

Aux termes d'un acte de cession sous seing privé, daté du 16 avril 2009, enregistré à Monaco le 23 avril 2009, Folio 11 R case 1, un associé de la société à responsabilité limitée «SOFITEC IMMOBILIER» a cédé 250 parts, soit la totalité des parts sociales lui appartenant dans le capital de ladite société, à M. Ivan Vladimir SOZONOFF.

A la suite de ladite cession, l'intégralité des parts sociales se trouve réunie entre les mains de M. Ivan Vladimir SOZONOFF, associé et unique gérant.

Le capital social demeure fixé à la somme de 50.000 euros, divisé en CINQ CENT parts de CENT (100) euros chacune, réparties comme suit :

à M. Ivan Vladimir SOZONOFF, à concurrence de 500 parts, numérotées de 1 à 500 inclus.

Par ailleurs, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 avril 2009, enregistrée à Monaco le 23 avril 2009, Folio 10 V case 5, les

associés ont entériné la cession de parts sociales ci-avant et la modification de l'article 7 des statuts.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire original de chacun des actes a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## **S.A.R.L. BRANADO CONSULTING**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

---

### **CESSION DE PARTS SOCIALES**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 1<sup>er</sup> avril 2009 enregistré à Monaco le 17 avril 2009, F<sup>o</sup>/Bd 8R, Case 4, M. Guillaume BRACHET, associé de la société à responsabilité limitée «BRANADO CONSULTING», au capital de 15.000 euros, ayant son siège social sis à Monaco, 20, avenue de Fontvieille, a cédé à parts égales, à MM. Nicolas DOTTA et Antoine NARMINO, gérants associés de ladite société, les 50 parts lui appartenant.

L'article 7 des statuts a donc été modifié en conséquence.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## **SARL SYNERGY GROUP**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 20.000 euros  
Siège social : 1, avenue Princesse Grace - Monaco

---

### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 15 avril 2009 enregistrée à Monaco le 21 avril 2009, il a été décidé le transfert du siège social au 2, boulevard Rainier III «La Felouque» à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## **SARL CARSPAZE EUROPE**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

---

### **DISSOLUTION ANTICIPEE**

Les associés de la SARL CARSPAZE EUROPE se sont réunis le 3 mars 2009 et ont décidé à l'unanimité :

- la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour ;
- de nommer comme liquidateur M. Richard COULDREY, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;
- de fixer le siège de la liquidation au 20, avenue de Fontvieille à Monaco.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être



transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## **GHINI & Cie**

Société en Commandite Simple  
20, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

---

### **DISSOLUTION ANTICIPEE**

I - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2009, enregistrée à Monaco le 17 avril 2009, F°/Bd 7 V, Case 2, les associés de la société en commandite simple GHINI & Cie ont :

- décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable ;

- fixé le siège de la liquidation au 1, avenue Henry Dunant à Monaco ;

- nommé en qualité de liquidateur : M. Paolo GHINI demeurant au 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

II - Un original de l'acte précité a été déposé au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté le 23 avril 2009 pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 23 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## **S.C.S. ROSSI GIAN LUCA & CIE**

Société en Commandite Simple  
au capital de 73 000,00 €  
Siège social : 3, rue Princesse Caroline - Monaco

---

### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée de clôture de liquidation, en date à Monaco du 13 mars 2009, enregistrée à Monaco le 19 mars 2009 F°/Bd 193 R Case 3, a constaté la fin

des opérations de liquidation de la société et a donné quitus au Liquidateur, M. Gianluca ROSSI.

Un exemplaire enregistré du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 avril 2009.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 2009.

---

## **ASSOCIATION**

---

### **RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration datée du 8 avril 2009 de l'association dénommée «Fédération Féline de Monte-Carlo».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Le Schuykill, 19, boulevard de Suisse, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«1/ La protection, développement et préservation de toutes les races félines, domestiques ou sauvages.

2/ La préservation de leur environnement, ceci dans le cadre de l'application de la ligne écologique et des engagements pris par la Principauté, sous la protection des lois de Monaco.

3/ Regrouper les personnes, les associations, clubs et organisations partageant ces mêmes intérêts, et la poursuite d'un même idéal».

---

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES  
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

| Dénomination du fonds                  | Date d'agrément | Société de gestion              | Dépositaire à Monaco                        | Valeur liquidative au 24 avril 2009 |
|--|-----------------|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| Azur Sécurité Part C                   | 18.10.1988      | Barclays Wealth Managers France | Barclays Bank PLC                           | 7.582,84 EUR                        |
| Azur Sécurité Part D                   | 18.10.1988      | Barclays Wealth Managers France | Barclays Bank PLC                           | 5.340,27 EUR                        |
| Monaco Valeurs                         | 30.01.1989      | Somoval S.A.M.                  | Société Générale                            | 382,22 EUR                          |
| Americazur                             | 06.01.1990      | Barclays Wealth Managers France | Barclays Bank PLC                           | 19.536,61 USD                       |
| CFM Court Terme Euro                   | 08.04.1992      | B.P.G.M.                        | C.F.M.                                      | 279,48 EUR                          |
| Monaco Plus-Value                      | 31.01.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.188,09 EUR                        |
| Monaco Expansion Euro                  | 31.01.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 4.669,87 EUR                        |
| Monaco Expansion USD                   | 30.09.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 5.132,66 USD                        |
| Monaco Court Terme Euro                | 30.09.1994      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 4.827,01 EUR                        |
| Capital Obligations Europe             | 16.01.1997      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 4.158,56 EUR                        |
| Capital Sécurité                       | 16.01.1997      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 2.105,61 EUR                        |
| Monaco Patrimoine Sécurité Euro        | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.224,73 EUR                        |
| Monaco Patrimoine Sécurité USD         | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.128,24 USD                        |
| Monaction Europe                       | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 708,54 EUR                          |
| Monaction International                | 19.06.1998      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 602,34 USD                          |
| CFM Court Terme Dollar                 | 18.06.1999      | B.P.G.M.                        | C.F.M.                                      | 1.329,15 USD                        |
| CFM Equilibre                          | 19.01.2001      | Monaco Gestions FCP             | C.F.M.                                      | 938,06 EUR                          |
| CFM Prudence                           | 19.01.2001      | Monaco Gestions FCP             | C.F.M.                                      | 1.084,10 EUR                        |
| Capital Croissance Europe              | 13.06.2001      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 680,53 EUR                          |
| Capital Long Terme                     | 13.06.2001      | M.M.S. Gestion S.A.M.           | Martin Maurel Sella<br>Banque Privée Monaco | 1.054,40 EUR                        |
| Monaco Globe Spécialisation            |                 |                                 |   |                                     |
| Fonds à 5 compartiments :              |                 |                                 |   |                                     |
| Compartiment Monaco Santé              | 28.09.2001      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.098,63 EUR                        |
| Compartiment Monaction USA             | 28.09.2001      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 247,20 USD                          |
| Compartiment Sport Bond Fund           | 28.09.2001      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 594,42 USD                          |
| Compartiment Monaco GF Bonds EURO      | 25.05.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.075,13 EUR                        |
| Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR | 25.05.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 1.124,44 USD                        |
| Monaco Hedge Selection                 | 08.03.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 10.669,09 EUR                       |
| CFM Actions Multigestion               | 10.03.2005      | Monaco Gestions FCP             | C.F.M.                                      | 750,10 EUR                          |
| Monaco Trésorerie                      | 03.08.2005      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 2.838,09 EUR                        |
| Monaco Court Terme USD                 | 05.04.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 5.491,90 USD                        |
| Monaco Eco +                           | 15.05.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 683,92 EUR                          |
| Monaction Asie                         | 13.07.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 527,15 EUR                          |
| Monaction Emerging Markets             | 13.07.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 773,94 USD                          |
| Monaco Total Return Euro               | 20.12.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 963,62 EUR                          |
| Monaco Total Return USD                | 20.12.2006      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 955,92 USD                          |
| Monaco Corporate Bond Euro             | 21.07.2008      | C.M.G.                          | C.M.B.                                      | 969,70 EUR                          |

| Dénomination du fonds                      | Date d'agrément | Société de gestion   | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au |
|--|-----------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Monaco Environnement Développement Durable | 06.12.2002      | Monaco Gestions FCP. | C.F.M.               | EUR                   |
| CFM Environnement Développement Durable    | 14.01.2003      | Monaco Gestions FCP. | C.F.M.               | EUR                   |

| Dénomination du fonds               | Date d'agrément | Société de gestion                  | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au<br>28 avril 2009 |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|----------------------|--|
| Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme | 14.06.1989      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 3.790,36 EUR                           |
| Fonds Paribas Monaco Obli Euro      | 30.07.1988      | BNP Paribas Asset Management Monaco | B.N.P. PARIBAS       | 507,30 EUR                             |

| Dénomination du fonds         | Date d'agrément | Société de gestion | Dépositaire à Monaco | Valeur liquidative au<br>27 février 2009 |
|-------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------|--|
| Monaco Court Terme Alternatif | 07.12.2006      | C.M.G.             | C.M.B.               | 8.782,33 EUR                             |

---

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00